



25, Route de Licques
62890 CLERQUES
Tél. 03.21.35.06.32

République Française
Département du PAS-DE-CALAIS
Arrondissement de SAINT-OMER
Canton de Lumbres
Commune de CLERQUES

Registre des Arrêtés du Maire n° 006 -2021

**ARRETE portant INTERDICTION de circuler et de
stationner
Sur l'impasse de la pisciculture
Du 25 octobre au 26 novembre 2021**

Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire de la Commune de Clerques,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,
Vu la circulaire ministérielle n°86.230 du 17 juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière, notamment le paragraphe I.1.3 relatif à la police de la circulation à l'intérieur des agglomérations,
Vu la décision du conseil municipal de procéder à la réfection de la chaussée de l'impasse de la pisciculture,
Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité pour permettre le bon déroulement des travaux,

ARRETE

Article 1 : Pour la durée du 25 octobre au 26 novembre 2021, des travaux de voirie de gestion des eaux de ruissellement et de réfection de la chaussée auront lieu sur l'impasse de la pisciculture et sur la route de Guémy.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise de travaux publics OSTP. Les restrictions seront : **interdiction de stationnement et interdiction de circulation** durant la journée, de 8h à 18h.

Article 3 : Monsieur DOMMANGET, Maire de la commune, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ardres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Omer.

Fait à Clerques, le 23 octobre 2021

Aurélien DOMMANGET,
Maire

